

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 493-CX-2334**

concernant l'approbation d'avenants au contrat de construction de la résidence étudiante pour la réhabilitation environnementale des sols et de l'offre de service de surveillance relié à ces travaux

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-treizième réunion tenue le lundi 14 juillet 2025, à 16 h 30, par visioconférence.

**ATTENDU** les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 6 du *Règlement général* : « Exercice des pouvoirs »;

**ATTENDU** que dans son appel d'offres de construction, l'Université du Québec en Outaouais (UQO) avait indiqué que la décontamination se limiterait à l'empreinte du futur bâtiment, le tout en fonction des normes institutionnelles en environnement;

**ATTENDU** qu'afin de respecter les normes résidentielles en matière de décontamination et de se conformer aux exigences de la Société d'habitation du Québec (SHQ), l'UQO a dû décontaminer l'ensemble du nouveau lot dit résidentiel;

**ATTENDU** que ce changement a amené des coûts supplémentaires puisque le périmètre à décontaminer s'est élargi. De plus, la décontamination s'est avérée plus complexe que prévu et a donc augmenté la portée et la durée des travaux;

**ATTENDU** que les travaux de réhabilitation des sols nécessitent des travaux supplémentaires de surveillance;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de Vincent Beauséjour, appuyée par Manel Kammoun,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** les avenants pour la réhabilitation de sols et pour la surveillance environnementale pour un montant total de six cent treize mille quatre cent quarante-sept dollars (613 447 \$) avant taxes applicables.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

La secrétaire générale,  
Me Sophie Ouellet

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 493-CX-2335**

concernant l'approbation de l'avenant au contrat pour la réparation de la brique et le remplacement des fenêtres du secteur A au pavillon Lucien-Brault

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-treizième réunion tenue le lundi 14 juillet 2025, à 16 h 30, par visioconférence.

**ATTENDU** les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 6 du *Règlement général* : « Exercice des pouvoirs »;

**ATTENDU** le montant initial du contrat de sept cent quarante-neuf mille neuf cent cinquante dollars (749 950 \$) avant taxes applicables pour la réparation de la brique et le remplacement des fenêtres du secteur A au pavillon Lucien-Brault;

**ATTENDU** que lors des travaux de démolition des fenêtres, le support et l'ancrage des anciennes fenêtres n'étaient pas comme indiqué sur les plans de construction de l'époque;

**ATTENTU** la directive de l'entrepreneur soumise pour corriger la condition de chantier par l'ajout d'une structure pour bien ancrer la nouvelle fenêtre, mais aussi pour la positionner dans le côté intérieur du bâtiment;

**ATTENDU** que ce changement dans l'exécution vient ajouter des frais pour le séquençage des travaux, pour la mise en place de protection temporaire, pour l'ajout d'isolant thermique et pour la mise en place de vitrage temporaire afin de permettre aux activités universitaires d'avoir lieu malgré le retard des travaux;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de Vincent Beauséjour, appuyée par Manel Kammoun,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** l'avenant #4 au contrat pour la réparation de la brique et le remplacement des fenêtres du secteur A au pavillon Lucien-Brault au montant de deux cent vingt-et-un mille sept cent vingt-et-un dollars (221 721 \$) avant taxes applicables, pour un ajout de 29,56 % au montant initial du contrat.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

La secrétaire générale,  
Me Sophie Ouellet

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 493-CX-2336**

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de droit

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-treizième réunion tenue le lundi 14 juillet 2025, à 16 h 30, par visioconférence.

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Droit »;

**ATTENDU** le rapport du comité de sélection en date du 19 février 2025 (annexe 1);

**ATTENDU** la résolution UQO-DD-030-0127 de la 30<sup>e</sup> réunion de l'assemblée départementale de droit tenue le 20 février 2025 recommandant l'embauche de madame Coline Moreau (annexe 2);

**ATTENDU** que madame Coline Moreau soutiendra sa thèse doctorale d'ici le mois de décembre 2025.

**ATTENDU** que madame Coline Moreau détient un permis d'étude qui prend fin le 30 décembre 2025. Par conséquent, elle devra faire les démarches nécessaires auprès d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) pour obtenir un permis de travail avant sa date d'entrée en fonction.

**ATTENDU** la résolution UQO-DD-034-0152 de la trente-quatrième (34<sup>e</sup>) réunion régulière de l'Assemblée départementale du Département de droit qui s'est tenue le jeudi 15 mai 2025 a modifié la date d'entrée en fonction de Coline Moreau afin de lui laisser du temps pour réaliser les démarches académiques et administratives dans les délais (annexe 3);

**ATTENDU** le curriculum vitae de madame Coline Moreau (annexe 4);

**ATTENDU** la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate (annexe 5);

**ATTENDU** le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae (annexe 6);

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de Vincent Beauséjour, appuyée par Manel Kammoun,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** madame Coline Moreau à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Droit » au Département de droit, au site de travail Gatineau, pour un premier contrat débutant lorsque la condition suspensive relative à l'obtention d'un permis de travail valide d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) sera accomplie et ce au plus tard le 30 avril 2026 et se terminant le 30 avril 2028;

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 493-CX-2336**

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de droit

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-treizième réunion tenue le lundi 14 juillet 2025, à 16 h 30, par visioconférence.

**DE RENDRE** l'octroi de la permanence à madame Coline Moreau à titre de professeure régulière au Département de droit, conditionnel à l'obtention du doctorat au terme du deuxième contrat ainsi qu'à l'obtention d'un permis de travail valide délivré par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC);

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de madame Coline Moreau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

La secrétaire générale,  
Me Sophie Ouellet

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 493-CX-2337**

concernant l'embauche d'un professeur régulier à l'École Interdisciplinaire de la Santé

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-treizième réunion tenue le lundi 14 juillet 2025, à 16 h 30, par visioconférence.

- ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Kinésiologie »;
- ATTENDU** le rapport du comité de sélection en date du 23 juin 2025 (annexe 1);
- ATTENDU** la résolution UQO-ÉIS-86-24-26-06-2025 de la 24<sup>e</sup> réunion de l'assemblée professorale de l'ÉIS tenue le 26 juin 2025 recommandant l'embauche de monsieur Mathieu Michaud (annexe 2);
- ATTENDU** le curriculum vitae de monsieur Mathieu Michaud (annexe 3);
- ATTENDU** la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat (annexe 4);
- ATTENDU** le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae (annexe 5);
- ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;
- ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de Muriel Laberge, appuyée par Manel Kammoun,

### **IL EST RÉSOLU :**

- D'EMBAUCHER** monsieur Mathieu Michaud à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Kinésiologie » à l'École Interdisciplinaire de la Santé, au site de travail Gatineau, pour un premier contrat débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2025 et se terminant le 30 avril 2027;
- DE RENDRE** l'obtention de la permanence à titre de professeur régulier à l'École Interdisciplinaire de la Santé conditionnelle à l'obtention du doctorat.
- DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de monsieur Mathieu Michaud.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

La secrétaire générale,  
Me Sophie Ouellet

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 493-CX-2338**

concernant la modification à la grille d'autorisation de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieures à 125 000 \$

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-treizième réunion tenue le lundi 14 juillet 2025, à 16 h 30, par visioconférence.

**ATTENDU** l'article 98 du *Règlement général de l'Université du Québec en Outaouais* ;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de Alexandre Mathieu, appuyée par Muriel Laberge,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** la modification à la grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$ (annexe 1) ;

- Sous la « délégation de 1 000\$ et moins », ajouter l'appellation « Autre personnel-cadre »,

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

La secrétaire générale,  
Me Sophie Ouellet

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 493-CX-2339**

concernant les modifications au plan des effectifs pour l'année 2025-2026.

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-treizième réunion tenue le lundi 14 juillet 2025, à 16 h 30, par visioconférence.

**ATTENDU** le plan des effectifs au 15 juillet 2025 (annexe 1);

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance.

Sur proposition de Muriel Laberge, appuyée par Manel Kammoun,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** les modifications au plan des effectifs pour l'année 2025-2026, tel que déposé en annexe 1, comprenant les modifications suivantes :

**Au 15 juillet 2025 :**

1. **Abolition** d'un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en technologies de l'information (T0068) au Service des technologies de l'information à Saint-Jérôme ;
2. **Création** d'un (1) technique du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en technologies de l'information au Service des technologies de l'information à Gatineau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

La secrétaire générale,  
Me Sophie Ouellet